

**DELIBERATION N° 2025022**

**Relais petite Enfance – convention de financement à signer avec les communes de Montracol, Montcet, Polliat et Vandeins**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin 2025, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD – PASQUET;  
MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET – MAITRE - PACCOUD.

Arrivée en cours de Conseil : MME GIORIA

Excusés :

Mmes LEBLANC-PAGE (pouvoir M MOISSON) – DAMIDAUX (pouvoir Mme BOUCHET)

Date de la convocation

23 mai 2025

**Secrétaire de séance : Gisèle PERRAUD**

**DELIBERATION N° 2025022**

**Relais petite Enfance – convention de financement à signer avec les communes de Montracol, Montcet, Polliat et Vandeins**

Contexte

Monsieur le Maire rappelle que le relais petite enfance créé en 2019 a été conçu comme un service itinérant et qu'il fait l'objet depuis 2019 d'une convention de partenariat avec les communes de Vandeins, Polliat et Montracol pour fixer les règles de son fonctionnement et de son financement.

VU le contrat de DSP signé avec ALFA 3A portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du relais petite enfance pour une durée de 5 années prenant effet au 1er janvier 2025,

VU l'avenant n° 1 au contrat précité acceptant d'intégrer la commune de Montcet dans le dispositif du RPE itinérant de Polliat,

Il propose de signer une convention de financement entre les 4 communes concernées par ce service et donne lecture du projet de ladite convention d'une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention susvisée à signer entre les communes de Polliat, Montracol, Montcet et Vandeins pour la période 2025-2029,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Franck TARPIN

